

Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence ¹

IDENTIFICATION DE L'ÉCOLE	ANNÉE SCOLAIRE
École Saint-Charles	20/05/2025

L'article 83.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que : « ***Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école*** ».

Cette grille présente des points de repère pour s'assurer que les éléments prescrits par la LIP seront présents. Elle permet de formuler des constats pour brosser un portrait des actions afin de réguler les pratiques de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence.

Mode d'emploi :

- **Avec l'aide de votre comité**, en vue de soutenir le conseil d'établissement (CÉ) lors de l'évaluation annuelle de vos résultats (LIP, art. 83.1), **remplissez la grille ci-dessous** afin de passer en revue l'ensemble des éléments.
- **Dans les cases à développement :**
 - Dégagez **des constats** pour l'année scolaire (effets, réussite, ajustement, etc.)
- **Priorités et pistes d'actions**
 - Formulez **des priorités et des pistes d'actions** pour l'année scolaire à venir.

Les éléments précédés d'un astérisque (*) sont prescrits par la LIP. Les autres éléments s'inspirent de pratiques prometteuses reconnues par la recherche.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Date de l'évaluation	20/05/2025
*Date de diffusion du document faisant état de l'évaluation des résultats de l'établissement (aux parents, aux membres du personnel et au protecteur régional de l'élève). (LIP, art.83.1)	02/06/2025

¹ Adapté du CSS de l'Estuaire par le Service des ressources éducatives (mars 2024)

LÉGENDE

1	À maintenir	Des actions sont mises en place de façon efficace
2	À bonifier	Des actions sont mises en place, mais nécessitent quelques ajustements
3	À retirer ou mettre en place	Des actions nécessitent d'être retirées ou mises en place

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À développer/à retirer	Cocher			Constats
	1	2	3	
Les conditions de mise en œuvre dans l'actualisation du plan de lutte				

*Personne désignée, parmi les membres du personnel de l'école, pour coordonner les travaux d'une équipe (LIP, art. 96.12)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
*Mise en place d'une équipe de travail (LIP, art. 96.12) (celle-ci est représentative des membres de l'équipe-école) <i>Indiquez le nombre de rencontres du comité dans la colonne constats</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nous avons eu entre 4 rencontres dans l'année scolaire 24-25 (demi journée)
*Soutien du Centre de services scolaire (LIP, art. 210.1)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nous pourrions demander de l'aide pour +
L'équipe-école est mobilisée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Une vision commune est partagée avec tous	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Établir un langage commun pour les situations +
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'équipe-école a impliqué les élèves dans certaines étapes du processus	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il faudrait mettre en place des animations sur la cour d'école par les élèves pour les élèves. +
L'équipe-école a sollicité la collaboration des parents et des partenaires	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Travailler sur un aide-mémoire de collaboration entre l'école et les familles. +

Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

- Diffusion auprès des enseignants dès le début de l'année. (AGE)
- Planifier les rencontres pour l'année dès septembre.
- Document synthèse pour les parents et les enseignants.



ÉLÉMENT 1 : Analyse de la situation (LIP, art. 75.1 alinéa 1)

LÉGENDE
1 : À maintenir
2 : À bonifier
3 : À retirer/à mettre en place

Cocher

Constats

Les éléments qui ont permis l'analyse de la situation de votre établissement au regard des actes d'intimidation et de violence

1 2 3

***Analyse de situation au regard des actes d'intimidation et de violence.**

Les données recueillies sont utiles et fiables pour faire l'analyse de la situation de l'école et soutenir l'élaboration du Plan de lutte.

<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	-------------------------------------	--------------------------

Utilisation du soi.
Développer un registre des situations de violence et d'intimidation.

Cohérence entre les constats et les priorités dégagés et les actions mises en place

<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
-------------------------------------	--------------------------	--------------------------

Cohérence entre les priorités et les objectifs identifiés dans les mesures de prévention

<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
-------------------------------------	--------------------------	--------------------------

TES Hors-pistes
Enseignants et Service de garde Moozoom

Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?

oui

Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

non

Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel

non

Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

Poursuite des animations sur la cour d'école par les TES pour développer les habiletés sociales et la gestion des émotions.
Développer un registre pour les situations de violence et d'intimidation.
Implication des enfants dans la vie de l'école. (conseil des élèves, animations)

ÉLÉMENT 2 : Mesures de prévention (LIP, art. 75.1 alinéa 2)

LÉGENDE
1 : À maintenir
2 : À bonifier
3 : À retirer/à mettre en place

Cocher

Constats

L'application des mesures de prévention

1 2 3

*Règles de conduite (code de vie) et mesures de sécurité révisées annuellement et présentées à l'ensemble du personnel (LIP, art. 96.21)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cartable coup de pouce faire une mise à niveau.
*Activités de formation sur le civisme pour les élèves (LIP, art. 76, art. 18.1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rencontre avec la police communautaire et ateliers TCC +
Actions d'information et de formation, auprès du personnel et des élèves quant à : • Une compréhension commune de la violence, de l'intimidation et de leurs effets (en incluant le cyberspace)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trouver des ateliers pour tous (autre que la policière communautaire)
Activités de formation pour les élèves sur les actions à poser en situation d'intimidation ou de violence comme victime, témoin ou auteur	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réaliser les enseignements en contexte réel pour faciliter l'intégration des bons comportements.
Enseignement des compétences sociales et émotionnelles des élèves (autorégulation, conscience de soi, compétences relationnelles, conscience sociale et prise de décision responsable)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des activités pour développer des compétences sociales et émotionnelles sont réalisées dans les classes par la tes ou les enseignants (Hors-Piste et Moozoom) +
Implication des élèves dans la mise en place des mesures de prévention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les élèves ne sont impliqué dans la démarche.
Application rigoureuse d'un plan de surveillance stratégique, notamment en ce qui concerne l'aménagement, l'animation et l'organisation des différents lieux et moments (ex. : accueil, transitions, dîners, corridors, récréations, etc.).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Enseignement des comportements explicites selon les objectifs qui seront visés en comité vivre en harmonie. - Projet d'entrée libre des élèves - Animations sur la cour d'école par les tes +
Les moyens choisis dans le plan de lutte ont-ils été mis en place ?				oui
Les moyens ont-ils été efficaces ? Quels ont été les effets ?				Oui mais doivent se faire sur une plus longue +
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				non +

Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

Favoriser la communication entre tous. Billet de communication
Poursuite de la promotion des coups de pouce et amélioration de l'adhésion au système.
Poursuite des animations sur la cour (rotation des jeux sur la cour- implication des élèves dans un comité)
Affiches des bons comportements à réaliser (valeurs en lien avec le mode de vie)
Diffuser le vocabulaire et les ateliers afin d'avoir un vocabulaire commun; Planification communes des habiletés à travailler en lien avec les outils de Hors-pistes et Moozoom.

ÉLÉMENT 3 : Collaboration avec les parents (LIP, art. 75.1 alinéa 3)

L'application des mesures favorisant la collaboration avec les parents	LÉGENDE			Constats
	1 : À maintenir	2 : À bonifier	3 : À retirer/à mettre en place	
	Cocher			
	1	2	3	
*Diffusion d'un document clair et accessible expliquant le plan de lutte (LIP, art. 75.1 alinéa 4) <i>En FP/FGA, ce document doit également être transmis aux élèves.</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mettre en place un document résumé
Modalités variées de communication (ex. : info parents, rencontre, portail, etc.) Les parents sont-ils bien informés ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Info parents tous les mois, courriels, appels téléphoniques.
Les mesures facilitent-elles la participation des parents	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manque de clarté et de cohésion des outils de +
Implication des parents des élèves victimes et auteurs dans la recherche de solutions	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dépend de la situation.
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				non
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				
Faire un résumé pour les parents du plan de lutte. (Dépliant) Plan de communication école maison avec des moments précis dans l'année. +				

ÉLÉMENT 4 : Modalités pour effectuer un signalement/pour formuler une plainte (LIP, art. 75.1 alinéa 4)

Les modalités pour effectuer un signalement ou formuler une plainte sont prévues	LÉGENDE			Constats
	1 : À maintenir	2 : À bonifier	3 : À retirer/à mettre en place	
	Cocher			
	1	2	3	
Pour les élèves	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les élèves peuvent aller voir un adulte de l'école +
Pour les membres du personnel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pour une personne extérieure à l'école (ex. : parent, partenaire, transport scolaire, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Code QR pour un rappel des signalements lien vers le courriel agissons. (à travailler) +
Les modalités sont-elles connues ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				non
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				
Offrir un document de présentation dès la rentrée scolaire pour diffuser les modalités pour effectuer un signalement Mettre l'affiche 5 étapes accessibles. Boîte à dénoncer pour les élèves mettre en place à deux places (sdg et local TES) +				

ÉLÉMENT 5 : Actions à prendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence (LIP, art. 75.1 alinéa 5)

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place	Cocher			Constats
	1	2	3	
Les actions spécifiques prises pour intervenir lors d'un événement				
Interventions constantes, cohérentes et rigoureuses de tous les membres du personnel lorsqu'ils sont témoins ou alertés d'une situation de violence ou d'intimidation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mettre en application le protocole de gestion des situations de violence et d'intimidation
Interventions effectuées par les personnes responsables du suivi des signalements	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				non
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				
Aide-mémoire de comment accueillir un dévoilement d'agression sexuelle. Poursuite de la mise en place du protocole de gestion des situations de violence et d'intimidation.				

ÉLÉMENT 6 : Confidentialité (LIP, art. 75.1 alinéa 6)

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place	Cocher			Constats
	1	2	3	
Les mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est dénoncé				
Les mesures visant à assurer la confidentialité sont-elles connues ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Faire un rappel à tous.
Les mesures mises en place sont-elles rigoureuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				non
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				
Nous sommes dans une petite école. Comme nous sommes peu d'intervenants, les informations sont diffusées presque à tous, afin d'assurer la sécurité des élèves victimes d'intimidation et aussi pour apporter un soutien aux élèves intimidateurs. Par contre, il faut faire attention aux discussions dans les corridors et dans le salon du personnel. Il est important de garder les informations confidentiels. S'assurer que le protocole pour dénonciation soit clair pour tous.				

ÉLÉMENT 7 : Soutien ou encadrement (LIP, art. 75.1 alinéa 7)

Les mesures de soutien ou d'encadrement	LÉGENDE			Constats
	1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			
	Cocher			
	1	2	3	
Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements ? (Incluant des mesures éducatives de remédiation et de réparation)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Faire un rappel du cartable coup de pouce
Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				Non +
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				
Remettre de l'avant les fiches éducatives du cartable coup de pouce. Dans les assemblées (point d'information) remettre de l'avant les objectifs est les outils.				

ÉLÉMENT 8 : Sanctions disciplinaires (LIP, art. 75.1 alinéa 8)

Les sanctions disciplinaires	LÉGENDE			Constats
	1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			
	Cocher			
	1	2	3	
Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon les besoins de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la légalité des gestes posés	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utiliser le protocole des situations de violence et d'intimidation.
Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Travailler la cohérence dans le choix des +
Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				non
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				
Utilisation du protocole des situations de violence et d'intimidation.				

ÉLÉMENT 9 : Suivi des signalements et des plaintes (LIP, art. 75.1 alinéa 9)

L'application du suivi des signalements et des plaintes ?	Cocher			Constats
	1	2	3	
Vérification auprès des personnes concernées pour s'assurer que les actes d'intimidation et de violence ont pris fin (mise à jour régulière)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Communication de l'évolution du dossier aux adultes et élèves concernés dans le respect de la confidentialité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Maintien de la collaboration des parents	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Consignation des interventions à la suite des signalements et des plaintes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

Outil de consignation
Aide-mémoire de collaboration famille école

Les violences à caractère sexuel (LIP, art. 75.1)

À la suite de l'adoption de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* (2022), l'article 75.1 de la LIP prévoit maintenant que : **une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux violences à caractère sexuel. Cette section doit prévoir, en plus des éléments prévus à l'alinéa 9 de l'article 75.1, les éléments suivants :**

1. **Une offre de formation pour les membres de la direction et les membres du personnel ;**
2. **Des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.**

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À mettre en place	Cocher			Constats
	1	2	3	
Les violences à caractère sexuel				
*Les violences à caractères sexuels sont précisées dans chacun des 9 éléments du plan de lutte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
*Une section distincte du plan de lutte est consacrée aux violences à caractère sexuel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
*Une offre de formation pour la direction et le personnel est prévue	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire cette année
*Des mesures de sécurité sont en place	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

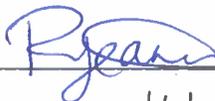
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

Bilan

Quels sont vos principaux constats pour cette année : Belle lecture des situations dans l'école. Nous avons mis en place des outils et des façons de faire pour améliorer le climat scolaire. +

Quelles sont vos priorités et vos pistes d'actions pour l'an prochain : Mettre en place les éléments ciblés dans chaque élément (sections) du plan de lutte.

Signature de la présidence du CÉ :



Date : 02/06/2025

Signature de la direction de l'établissement :



Date : 02/06/2025

